Envoyé en préfecture le 23/05/2024
Reçu en préfecture le 23/05/2024
Publié le
ID : 040-214001331-20240517-DECISION11_2024-AR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE
LABENNE

NATURE OCÉANE
40530 - LANDES
Email : mairie@ville-labenne.fr
Tél. 05 59 45 46 60
Fax 05 59 45 80 00
Site web : www.ville-labenne.fr

Décision du Maire : N° 11/2024

MARCHE GROUPEMENT DE COMMANDES – MACS- Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents
Maintenance préventive et corrective des bâtiments et équipements des communes et établissements publics du territoire de MACS – Commune de Labenne

Le Maire de la Commune de LABENNE,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles R 2124-1, R 2124-2 1° et R.2161-5,
Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Locales,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 6 décembre 2016 approuvant la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation de prestations de maintenance et de contrôle des bâtiments et équipements entre la commune de Labenne et les différents membres du groupement,
Vu la consultation mise en ligne sur le site départemental de dématérialisation des Landes et la transmission au BOAMP et JOUE le 22/09/2023 par le coordonnateur du groupement,
Considérant que les diverses propositions reçues pour cette consultation ont fait l'objet d'une étude par la commission d'appel d'offres en vue de l'attribution du marché,
Vu le rapport d'analyse du coordonnateur du groupement,

DECIDE

Article 1 : de retenir la ou les proposition(s) ci-après

LOT 1- Maintenance préventive et corrective des ascenseurs, élévateurs PMR et monte-charges
- Agence **OTIS PAU** – 10 Rue Alessandro Volta – 64 000 PAU

LOT 3 - Maintenance préventive et corrective des systèmes de sécurité incendie (SSI)
- EIJP **FAUCHE** – MAINTENANCE AQUITAINE – 1116 Allée de la Seynes – 47 310 STE COLOMBE EN BRUILHOIS

LOT 4 - Maintenance préventive et corrective et entretien des équipements de lutte contre l'incendie (extincteurs, désenfumage…)
- **CHRONOFEU SAS** – Complexe du bois béarnais, 33 Rue Lapeyrere – 64300 ORTHEZ

La durée du marché est de 2 ans à compter du 1er janvier 2024.
L'accord-cadre pourra être reconduit 2 fois pour une durée d'un an de manière expresse.

Envoyé en préfecture le 23/05/2024
Reçu en préfecture le 23/05/2024
Publié le
ID : 040-214001331-20240517-DECISION11_2024-AR

L'accord-cadre est un accord-cadre à bons de commandes avec un maximum fixé à 15 000 € HT pour la durée totale de l'accord-cadre, reconduction comprise.

Article 2 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication / notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Labenne, le 17 Mai 2024

Le Maire,
Jean Luc DELPUECH

MAIRIE DE LABENNE (Landes)

Envoi en Sous-Préfecture
Le 23/05/2024
Et publication/notification
Le 23/05/2024.